

Comité de la protection sociale

2015/0802(CNS) - 26/03/2015 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté, dans le cadre d'une procédure législative spéciale (consultation du Parlement), le rapport de Marita ULVSKOG (ADLE, SE) sur le projet de décision du Conseil instituant le comité de la protection sociale et abrogeant la décision 2004/689/CE.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen approuve, sous réserve d'amendements, le projet de décision du Conseil visant à créer un comité de la protection sociale à caractère consultatif, pour promouvoir la coopération en matière de politiques de protection sociale entre les États membres et avec la Commission.

La commission parlementaire a précisé que **la garantie d'un niveau élevé et durable de protection de la santé pour tous** devait figurer parmi les quatre objectifs généraux identifiés par la Commission dans le cadre de l'enjeu global que constitue la modernisation des systèmes de protection sociale.

S'agissant du renforcement de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM), les députés ont souligné l'importance d'assurer une meilleure coordination des **politiques sociales, socioéconomiques et de l'emploi**, tout en respectant pleinement les compétences nationales.